
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME	SÉANCE DU 11 AVRIL 2008 À LA ROCHELLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE	Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président
Date de convocation : 4/04/08	Autres membres présents : Madame Marie-Claude BRIDONNEAU, Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Monsieur Michel-Martial DURIEUX, Madame Suzanne TALLARD, Monsieur Yann JUIN, Monsieur Denis LEROY, Monsieur Guy DENIER, Madame Maryline SIMONÉ, Monsieur Jacques BERNARD, Monsieur Christian GRIMPRET, Monsieur Guy COURSAN, Monsieur Daniel GROSCOLAS, Monsieur Henri LAMBERT, Monsieur Christian PEREZ, Monsieur Jean-Louis LEONARD, Madame Nathalie DUPUY, Monsieur Pierre MALBOSC, Monsieur Aimé GLOUX, Madame Soraya AMMOUCHE, Madame Nicole THOREAU, Monsieur Jean-François DOUARD, Monsieur Jacques LEGET, Monsieur Jean-Pierre FOUCHER, Monsieur Patrick ANGIBAUD, Vice-présidents
Date de publication : 14/04/08	Monsieur Yves AUDOUX, Monsieur Michel AUTRUSSEAU, Madame Saliha AZEMA, Madame Brigitte BAUDRY, Monsieur René BENETEAU, Madame Catherine BENGUIGUI, Monsieur Michel BOBRIE, Madame Marie-Sophie BOTHOREL, Monsieur Alain BUCHERIE, Monsieur Jean-Pierre CARDIN, Madame Marie-Thérèse CAUGNON, Monsieur Jean-Pierre CHANTECAILLE, Monsieur Jean-Claude CHICHÉ, Madame Christelle CLAYSAC, Monsieur Jean-Claude COUGNAUD, Madame Marie-Thérèse DELAHAYE, Monsieur Vincent DEMESTER, Monsieur Pierre DERMONCOURT, Monsieur Jack DILLENBOURG, Monsieur Alain DRAPEAU, Madame Sylviane DULIOUST, Monsieur Olivier FALORNI, Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX, Madame Patricia FRIOU, Madame Nathalie GARNIER (à partir de la question 3), Monsieur Dominique GENSAC, Monsieur Gérard GOUSSEAU, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Philippe JOUSSEMET, Monsieur Guillaume KRABAL, Monsieur David LABICHE, Madame Sabrina LACONI, Monsieur Henri LAMBERT, Monsieur Patrick LARIBLE, Monsieur Arnaud LATREUILLE, Monsieur Daniel MATIFAS, Monsieur Sylvain MEUNIER, Madame Esther MEMAIN, Madame MOREAU Sylvie-Olympe, Monsieur Marc NÉDÉLEC, Monsieur Yvon NEVEUX, Madame Annie PHELUT, Monsieur Michel PLANCHE, Monsieur Yannick REVERS, Monsieur Jean-Pierre ROBLIN, Madame Véronique RUSSEIL, Madame Christiane STAUB, Madame Marie-Laure TISSANDIER, Monsieur Michel VEYSSIÈRE, Monsieur Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers
	Membres absents excusés : Monsieur Jean-François VATRÉ procuration à Monsieur Alain DRAPEAU, Madame Marie-Anne HECKMANN procuration à Madame Suzanne TALLARD, Vice-présidents
	Madame Sylvie DUBOIS procuration à Monsieur Henri LAMBERT, Madame Brigitte GRAUX procuration à Monsieur Olivier FALORNI, Monsieur Christian GUICHET procuration à Monsieur Christian PEREZ, Madame Josseline GUITTON procuration à Monsieur Jean-François DOUARD, Monsieur Patrice JOUBERT procuration à Monsieur Alain BUCHERIE, Monsieur Charles KLOBOUKOFF procuration à Monsieur Jack DILLENBOURG, Madame Joëlle LAPORTE-MAUDIRE procuration à Monsieur Patrick LARIBLE, Madame Dominique MORVANT procuration à Monsieur Pierre DERMONCOURT, Monsieur Habib MOUFFOKES procuration à Madame Patricia FRIOU, Madame Brigitte PEUDUPIN procuration à Madame Maryline SIMONÉ,, Monsieur Jean-Louis ROLLAND procuration à Monsieur Daniel MATIFAS, ,
	Secrétaire de séance : Madame Lolita GARNIER,

1. Installation du nouveau Conseil communautaire

Le quorum étant constaté, Monsieur BONO, ouvre la séance à 17 heures.

Monsieur PROUST, Maire de Puilboreau, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Considérant le renouvellement général des conseils municipaux et l'article L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au mandat des délégués, Monsieur BONO, Président sortant, rapporte que les conseils municipaux des 18 communes membres ont désigné leurs délégués conformément aux statuts de la Communauté d'Agglomération et aux articles L. 5211-6 et L. 5211-7 du Code Général des Collectivités comme ci-après :

COMMUNES	NOM	PRENOM
ANGOULINS/MER	BRIDONNEAU	Marie-Claude
	CARDIN	Jean-Pierre
AYTRE	TALLARD	Suzanne
	BOBRIE	Michel
	GENSAC	Dominique
	HECKMANN	Marie-Anne
	ANGIBAUD	Patrick
	LATREUILLE	Arnaud
CHATELAILLON-PLAGE	LEONARD	Jean-Louis
	NEVEUX	Yvon
	STAUB	Christiane
	LABICHE	David
DOMPIERRE/MER	DURIEUX	Michel Martial
	RUSSEIL	Véronique
	KRABAL	Guillaume
ESNANDES	JUIN	Yann
	ROBLIN	Jean-Pierre
LAGORD	DOUARD	Jean-François
	GUITTON	Josseline
	AUDOUX	Yves
	MEUNIER	Sylvain
LA JARNE	COURSAN	Guy
	BOTHOREL	Marie-Sophie
LA ROCHELLE	BONO	Maxime
	CHANTECAILLE	Jean-Pierre
	DERMONCOURT	Pierre
	CHICHE	Jean-Claude
	BENETEAU	René
	DULIOUST	Sylviane
	DILLENBOURG	Jack
	GRAUX	Brigitte

	FLEURET-PAGNOUX	Marylise
	MALBOSC	Pierre
	FONTAINE	Jean-François
	ROLLAND	Jean-Louis
	BUCHERIE	Alain
	PEUDUPIN	Brigitte
	LAPORTE-MAUDIRE	Joëlle
	LEROY	Denis
	MORVANT	Dominique
	MATIFAS	Daniel
	HEBERT	Dominique
	MOUFFOKES	Habib
	TISSANDIER	Marie-Laure
	LARIBLE	Patrick
	FRIOU	Patricia
	MEMAIN	Esther
	JOUBERT	Patrice
	LACONI	Sabrina
	JOUSSEMET	Philippe
	BAUDRY	Brigitte
	KLOBOUKOFF	Charles
	MOREAU	Sylvie-Olympe
	SIMONE	Maryline
	BENGUIGUI	Catherine
	AZEMA	Saliha
	GARNIER	Nathalie
	DUPUY	Nathalie
	FALORNI	Olivier
	AMMOUCHE	Soraya
	CLAYSSAC	Christelle
	GARNIER	Lolita
L'HOUMEAU	GROSCOLAS	Daniel
	VEYSSIERE	Michel
MARSILLY	GLOUX	Aimé
	DELAHAYE	Marie-Thérèse

NIEUL/MER	LAMBERT	Henri
	PLANCHE	Michel
	GOUSSEAU	Gérard
	DUBOIS	Sylvie
PERIGNY	DENIER	Guy
	NEDELEC	Marc
	PHELUT	Annie
	THOREAU	Nicole
PUILBOREAU	VATRE	Jean-François
	DRAPEAU	Alain
	GUICHET	Christian
SAINT-ROGATIEN	LEGET	Jacques
	CAUGNON	Marie-Thérèse
SAINT-VIVIEN	BERNARD	Jacques
	DEMESTER	Vincent
SAINT-XANDRE	PEREZ	Christian
	AUTRUSSEAU	Michel
	ZERARGA	Abdel Nasser
SAINTE-SOULLE	GRIMPRET	Christian
	COUGNAUD	Jean-Claude
SALLES/MER	FOUCHER	Jean-Pierre
	REVERS	Yannick

Et il les déclare installés dans leurs fonctions.

2. Élection du Président

Monsieur BONO laisse ensuite la présidence de la séance au plus âgé des conseillers, soit Monsieur DOUARD afin de procéder à l'élection du Président.

Mademoiselle Lolita GARNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Arnaud LATREUILLE, Mesdames Soraya AMMOUCHE, Christelle CLAYSSAC, Nathalie DUPUY sont désignés comme scrutateurs.

Monsieur DOUARD rappelle les articles du Code Général des Collectivités (art L. 2122-4 ; LO 2122-4-1 ; L. 2122-5 ; L. 2122-6 ; L. 2122-7 ; L. 2122-7-1 et L. 2122-8) relatifs à l'élection du Président et des vice-présidents.

Madame BRIDONNEAU présente la candidature de Monsieur BONO.

Monsieur DOUARD ouvre le scrutin secret et après dépouillement, proclame les résultats :

Votants : 87
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 85
Majorité absolue : 43
Monsieur BONO : 85 voix

Monsieur BONO ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est élu Président et installé immédiatement dans ses fonctions.

Monsieur BONO exprime ses remerciements et précise les actions prioritaires pour les 6 prochaines années.

3. Détermination du nombre de Vice-présidents

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président propose que le nombre de vice-présidents reste fixé à 26 postes.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4. Élection des Vice-présidents

Après appel à candidature et élection à bulletins secrets sont proclamés élus et immédiatement installés dans leurs fonctions :

1 ^{er} vice-président :	Madame BRIDONNEAU	1 ^{er} tour (85 voix)
2 ^{ème} vice-président :	Monsieur FONTAINE	1 ^{er} tour (85 voix)
3 ^{ème} vice-président :	Monsieur DURIEUX	1 ^{er} tour (85 voix)
4 ^{ème} vice-président :	Madame TALLARD	1 ^{er} tour (85 voix)
5 ^{ème} vice-président :	Monsieur JUIN	1 ^{er} tour (85 voix)
6 ^{ème} vice-président :	Monsieur LEROY	1 ^{er} tour (85 voix)
7 ^{ème} vice-président :	Monsieur DENIER	1 ^{er} tour (85 voix)
8 ^{ème} vice-président :	Madame SIMONÉ	1 ^{er} tour (85 voix)
9 ^{ème} vice-président :	Monsieur BERNARD	1 ^{er} tour (85 voix)
10 ^{ème} vice-président :	Monsieur GRIMPRET	1 ^{er} tour (85 voix)
11 ^{ème} vice-président :	Monsieur COURSAN	1 ^{er} tour (85 voix)
12 ^{ème} vice-président :	Monsieur GROSCOLAS	1 ^{er} tour (85 voix)
13 ^{ème} vice-président :	Monsieur LAMBERT	1 ^{er} tour (85 voix)
14 ^{ème} vice-président :	Monsieur PEREZ	1 ^{er} tour (85 voix)
15 ^{ème} vice-président :	Monsieur VATRÉ	1 ^{er} tour (85 voix)
16 ^{ème} vice-président :	Monsieur LEONARD	1 ^{er} tour (85 voix)
17 ^{ème} vice-président :	Madame DUPUY	1 ^{er} tour (85 voix)
18 ^{ème} vice-président :	Monsieur MALBOSC	1 ^{er} tour (85 voix)
19 ^{ème} vice-président :	Monsieur GLOUX	1 ^{er} tour (85 voix)
20 ^{ème} vice-président :	Madame AMMOUCHE	1 ^{er} tour (85 voix)
21 ^{ème} vice-président :	Madame THOREAU	1 ^{er} tour (85 voix)
22 ^{ème} vice-président :	Monsieur DOUARD	1 ^{er} tour (85 voix)
23 ^{ème} vice-président :	Monsieur LEGET	1 ^{er} tour (85 voix)
24 ^{ème} vice-président :	Monsieur FOUCHER	1 ^{er} tour (85 voix)
25 ^{ème} vice-président :	Monsieur ANGIBAUD	1 ^{er} tour (85 voix)
26 ^{ème} vice-président :	Madame HECKMANN	1 ^{er} tour (85 voix)

5. Désignation des membres de la Communauté d'Agglomération à la Commission d'Appel d'Offres

Conformément aux articles L2121.22 et L2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 22 du Code des Marchés Publics, il est proposé au Conseil Communautaire de désigner, outre le Président ou son représentant, 5 conseillers membres titulaires et 5 conseillers membres suppléants au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle et permettre l'expression pluraliste des élus, il est proposé au Conseil Communautaire de constituer la commission d'appel d'offres, ainsi qu'il suit :

Monsieur le Président ou son représentant nommé par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération pour le représenter.

- 5 membres titulaires : Michel PLANCHE
Michel BOBRIE
Alain BUCHERIE
Daniel MATIFAS
Pierre DERMONCOURT

- 5 membres suppléants : Michel VEYSSIERE
Christian GRIMPRET
Patrick LARIBLE
Dominique HEBERT
Yvon NEVEUX

Le scrutin à bulletin secret auquel il est alors procédé donne les résultats suivants :

Votants	: 88
Bulletins blancs ou nuls	: 2
Suffrages exprimés	: 86
Majorité absolue	: 44
Suffrages obtenus	: 86

En conséquence,

Monsieur Michel Planche, Monsieur Michel BOBRIE, Monsieur Alain BUCHERIE, Monsieur Daniel MATIFAS, Pierre DERMONCOURT sont désignés comme membres titulaires,

Monsieur Michel VEYSSIERE, Monsieur Christian GRIMPRET, Monsieur Patrick LARIBLE, Monsieur Dominique HEBERT, Yvon NEVEUX sont désignés comme membres suppléants

6. Droit de préemption urbain - Délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1999 portant création de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2005 portant modification des statuts,

Monsieur le Président expose que l'article 6 des statuts, prévoit que le Bureau communautaire peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire conformément au principe posé par l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans une matière - droit de préemption - il apparaît opportun, notamment, pour préserver les délais, de donner délégation au Bureau.

Le Bureau délibèrera et donnera autorisation au Président pour agir et accomplir les démarches nécessaires (signature des actes, saisine d'une juridiction...).

En tant que de besoin, il convient de préciser que ces droits de préemption peuvent s'exercer tant sur une Déclaration d'Intention d'Aliéner que sur une Demande d'Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain simple ou renforcé ou inclus dans le périmètre d'une Z.A.D.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de décider de déléguer au Bureau communautaire, à compter du 14 avril 2008, ses attributions :

- ◆ en matière d'exercice du droit de préemption, pour préempter ou pour déléguer ce droit de préemption.
Cette délégation concernera le droit de préemption urbain simple ou renforcé ainsi que toutes Z.A.D. existantes ou nouvelles ou à créer pour lesquelles la C.D.A. sera titulaire du droit de préemption.

Adopté à l'unanimité.

7. Délégation au Président en matière de marchés publics passés selon la procédure adaptée

Le Code des Marchés Publics, particulièrement en son article 28, prévoit que certains marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés en raison de leur montant selon une procédure adaptée, dont les modalités sont fixées par le pouvoir adjudicateur.

Par ailleurs, l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président peut, par délégation du Conseil Communautaire, être chargé pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la parution, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret – c'est-à-dire ceux qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, – ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ces dispositions permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'administration,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de déléguer à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, son pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîneraient pas une augmentation des montants du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- d'autoriser Monsieur le Président à subdéléguer sa compétence et sa signature en la matière aux vice-présidents, ainsi qu'aux fonctionnaires qui peuvent avoir vocation à la recevoir (articles L. 2122-23 et L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rendra compte au Conseil Communautaire des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance 20 h.